

Paris, le 20 janvier 2014

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, chargé du 1er degré

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles de Paris
S/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Affaire suivie par :
William ADAN
Bureau DE2
william.adan@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.35.55

Sabine REBOURS
Chef du bureau DE2
Sabine.rebours@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.42.12

14AN0017

**Objet : Recueil des candidatures aux formations de préparation au
certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées,
les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en
situation de handicap (CAPA-SH) - année scolaire 2014-2015.**

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

☐ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

☐ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Références :

- ◇ Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- ◇ Arrêtés du 5 janvier 2004 relatif aux options du CAPA-SH et à l'organisation de l'examen pour l'obtention de ce certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n°4 du 26 février 2004).
- ◇ Circulaire DGESCO n°2013-0212 du 6 janvier 2014.

Annexe 1 : dossier de candidature à la formation CAPA-SH 2014-2015

Annexe 2 : avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

La présente circulaire s'adresse aux enseignant(e)s du 1^{er} degré de l'enseignement public souhaitant candidater à la formation de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)

A	CHOIX DES OPTIONS
----------	--------------------------

Le choix est limité aux seules options déficitaires.

Le comité technique académique (CTA) n'ayant pas encore été consulté pour avis, il ne m'est pas possible de déterminer dès à présent les options pour lesquelles des besoins existeront.

Toutes les options sont donc ouvertes pour le moment : **A, B, C, D, D « autisme », E, F et G**. Elles correspondent aux publics d'élèves suivants :

Option	Type d'élèves concernés	Lieu d'exercice des fonctions pour chaque option
A	Elèves sourds et malentendants	Classe d'inclusion scolaire (CLIS), classe spécialisée rattachée à une école, unité d'enseignement, établissement médical et hospitalier, collège (coordination d'une ULIS), circonscription (fonctions de professeur ressource)
B	Elèves aveugles et malvoyants	
C	Elèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant	
D	Elèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives	
D autisme	Elèves atteints d'autisme	
E	Enseignement et aide pédagogique auprès d'élèves en difficulté	Regroupement d'adaptation au sein d'un réseau d'aides aux élèves en difficulté ou dans des classes spécialisées
F	Elèves relevant de l'enseignement adapté	SEGPA de collège, EREA, UPR de Fresnes, collège ou lycée (classe-relais)
G	Aide à dominante rééducative	Réseaux d'aides aux élèves en difficulté ou dans les centres médico psycho pédagogiques

Les candidat(e)s formulent un vœu prioritaire pour l'une de ces options et peuvent ajouter facultativement un second vœu pour une autre option.

B	AFFECTATION ET FORMATION
----------	---------------------------------

Les enseignant(e)s seront affecté(e)s à titre provisoire et à temps complet pour toute l'année scolaire 2014-2015, sur un poste correspondant à l'option de la formation pour laquelle ils (elles) ont été retenu(e)s.

Outre ces temps de mise en situation professionnelle, une formation sera dispensée, qui comprendra deux périodes distinctes :

► Une première période de trois semaines consécutives de formation sera organisée pendant le troisième trimestre 2013-2014, et ce, avant l'affectation de l'enseignant(e) sur un poste spécialisé.

► Une seconde période, prévue au cours des premier et second trimestres de l'année scolaire 2014-2015, permettra notamment de répondre aux questionnements issus de la mise en situation professionnelle.

L'enseignant(e) bénéficiera d'une formation dispensée par l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) de Suresnes (92) (option A, B, C et D « autisme ») ou par l'ESPE de Paris (option D « classique », E, F et G).

Cette formation sera construite autour de trois grands modules totalisant 400 heures de regroupement dans les unités de formation (UF) suivantes :

- ◇ UF 1 (200 heures) : pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves ;
- ◇ UF 2 (100 heures) : pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluri-catégorielle ;
- ◇ UF 3 (100 heures) : pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social.

Pendant les temps de mise en situation professionnelle devant les élèves, hors les heures de regroupements, les enseignants stagiaires bénéficieront d'un accompagnement et d'un suivi coordonnés et cohérents avec la formation dispensée dans les centres de formation.

L'examen du CAPA-SH aura lieu en juin 2015.

Pendant la durée de la formation, les stagiaires continuent à être rémunéré(e)s et restent titulaires de leur poste jusqu'à la fin de l'année scolaire correspondant à la clôture du stage.

C

CONDITIONS DE CANDIDATURE ET OBLIGATIONS

Les candidat(e)s doivent être professeur(e)s des écoles titulaires au 1er septembre 2013. Aucune limite d'âge ne leur est opposable.

Dans le cas où leur candidature serait retenue, ils (elles) devront exercer leurs fonctions à temps complet en 2014-2015.

Les candidat(e)s s'engagent à suivre l'intégralité des regroupements de formation, à se présenter à l'examen du CAPA-SH en juin 2015 et à exercer des fonctions relevant de l'enseignement spécialisé (ASH) pendant trois années, année de formation comprise.

D

DEPOT DES CANDIDATURES ET CALENDRIER DES OPERATIONS

Les enseignant(e)s admis(e)s à un stage de formation préparant au CAPA-SH durant l'année scolaire 2013-2014 et qui ont bénéficié en cours d'année d'un congé de longue maladie ou d'un congé de maternité bénéficient automatiquement d'un report de stage. Toutefois, ils (elles) doivent renouveler leur candidature pour être inscrit(e)s en 2014-2015.

Les candidat(e)s remplissent le dossier de candidature joint en annexe n°1. Ce dossier rempli, signé et accompagné des pièces justificatives doit être adressé à l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale (IEN) dont il (elle) dépend pour le **lundi 03 février 2014 au plus tard – délai impératif**.

L'IEN reçoit en entretien individuel chaque candidat(e) et porte un avis sur sa candidature. Cet avis fait apparaître de manière explicite et détaillée, les motivations, l'aptitude à s'insérer dans une équipe de travail, les capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées ainsi que les capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les dossiers sont transmis par les IEN à la division des écoles – bureau DE2, pièce 327 – pour le **vendredi 07 février 2014 au plus tard**.

Les enseignant(e)s retenu(e)s doivent participer au mouvement départemental 2014-2015, afin d'être affecté(e)s à titre provisoire, dès le 1er septembre 2014, sur un poste spécialisé correspondant à l'option choisie. Ils (elles) saisiront leurs vœux dans l'application i-prof **du mardi 25 février au lundi 24 mars 2014 à midi** (voir circulaire rectorale à venir relative au mouvement intra-départemental 2014-2015). Dans le cas où un(e) enseignant(e) n'obtiendrait pas de poste à l'issue du mouvement, il (elle) perdrait le bénéfice de son départ en formation CAPA-SH en 2014-2015.

Le recueil des candidatures ne préjuge pas des effectifs des départs projetés.

Dans le cas où un(e) enseignant(e) inscrit(e) n'obtiendrait pas la formation demandée, il (elle) pourra participer au mouvement complémentaire spécialisé.

J'arrêterai, après avoir consulté pour avis la CAPD le 27 mars 2014, la liste des candidat(e)s retenu(e)s au titre des options D et F. Concernant les options A , B, C et D « autisme », c'est le ministre de l'éducation nationale, après consultation de la CAPN, qui arrêtera la liste définitive des candidats qui lui seront soumis après avis de la CAPD.

Le calendrier des regroupements à l'ESPE (Paris) ou à l'INSHEA en 2014-2015, ainsi que les dates retenues pour la formation dispensée au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2013-2014, seront communiqués ultérieurement aux candidat(e)s retenu(e)s.

Une réunion d'information se déroulera le 22 janvier 2014 à partir de 17h00 au rectorat de Paris 94 avenue Gambetta 75020 Paris, salle 3-4 en sous-sol.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

signé

Benoît DECHAMBRE

Dossier de candidature à la formation CAPA-SH 2014-2015 – annexe n°1 –

Vœu n°1 : C : D : E : F : G :

Autisme

Vœu n°2 : C : D : E : F : G :

Autisme

N°1 : obligatoire N°2 : facultatif

Etat civil :

nom d'usage et prénom :

nom patronymique :

date de naissance :

Lieu :

situation de famille : Célibataire Pacsé(e) Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

adresse personnelle :

n° de téléphone école :

n° de téléphone personnel :

Situation administrative :

grade : instituteur PE classe normale PE hors classe

affectation actuelle : ASH hors ASH

établissement : circonscription :

nature du poste occupé :

Titres professionnels :

- C.A.P.
- Diplôme d'instituteur
- Diplôme d'études supérieures d'instituteur
- Diplôme de professeur des écoles
- Autres

Date d'obtention du CAEI, du CAPSAIS :
(pour les candidats aux stages préparant à l'option G)

Avez-vous déjà bénéficié d'un stage long de spécialisation (CAEI, CAPSAIS, DEPS, DDEAS) ?

Si oui, précisez l'année de cette formation :

Avez-vous ou allez-vous solliciter pour l'année 2013-2014 :

- la formation au DEPS
- la formation au DDEAS
- un congé de formation professionnelle
- une demande d'EXEAT
- autres :

Affectations successives du (de la) candidat(e) dans l'ASH
à remplir uniquement par les candidat(e)s ayant exercé ou en fonction dans l'enseignement spécialisé

adresse de l'établissement et nature du poste (1)	remplir cette colonne si (2)	fonction exercée	date début d'affectation	date fin d'affectation	durée des services			observations
					ans	mois	jours	

(1) école primaire : indiquer le handicap des élèves / SEGPA / EREA / IME / CMPP / CAPP / réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté, etc...

(2) si affectation dans l'ASH avant l'obtention d'un titre relevant de l'enseignement spécialisé ou adapté

Obligations du (de la) candidat(e) :

Je m'engage :

- à suivre la formation à temps complet (théorique en centre ; pratique sur le poste de l'option préparée), pendant l'année 2014-2015
- à exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- à me présenter, à l'issue de la formation, aux épreuves du CAPA-SH
- à exercer, pendant trois années consécutives, les fonctions correspondant à l'option choisie lors de l'admission au stage.

Paris, le

Signature du candidat :

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale – annexe n° 2 –

Candidat(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Echelon :

Dernière note pédagogique : / 20

Date de la note :

1 - Motivations du (de la) candidat(e) : (référence à une expérience en matière d'inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap ou malades, disponibilités pour participer à des réunions de concertation, engagements dans l'aide personnalisée, projet(s) personnel(s) réalisé(s) en relation avec des élèves handicapés ou malades, connaissances acquises ou formations suivies dans le champ de la difficulté scolaire ou du handicap, fonctions projetées)

2 - Aptitude à s'insérer dans une équipe de travail : (conduite de projets, expériences pédagogiques en matière de décroisement, actions partagées avec des PVP, d'autres collègues, participation à des réunions de synthèse, à des contacts avec des partenaires extérieurs...)

3 - Capacités d'adaptation aux fonctions qu'il (elle) sollicite : (bienveillance vis-à-vis des élèves, intérêt(s) et expérience(s) des pédagogies de groupe, aptitude à mettre en œuvre une pédagogie individualisée)

4 - Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes : (notamment dans les conditions de l'alternance, capacité à se coordonner avec l'enseignant remplaçant, capacité à organiser une recherche bibliographique, à s'informer sur des situations pédagogiques difficiles, participation à des conférences, colloques, ...)

Suite à l'entretien avec le (la) candidat(e), avis circonstancié de l'inspecteur (trice) de l'éducation nationale :

Avis favorable

Avis défavorable

Appréciation générale :

Paris, le

signature de l'IEN :

nom de l'IEN :